



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU GARD

DELEGATION INTER-SERVICES DE L'EAU

DDAF du Gard
Dossier suivi par : Laurence PAILLARD
Tél : 04 66 04 46 37

ARRETE PREFECTORAL
N° 2006-339-7

**Portant création et composition de la Commission Locale de l'Eau du
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Vistre, nappes Vistrenque et Costières.**

Le Préfet du Gard, chevalier de la Légion d'honneur,

VU le code de l'environnement, notamment les articles L 212-3 à L 212-7 ;

VU le décret n° 92-1042 du 24 septembre 1992 portant application de l'article 5 de la loi n°92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau et relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux, notamment son article 3 ;

VU l'arrêté préfectoral du Gard n° 2005-301-9 du 28 octobre 2005 fixant le périmètre du S.A.G.E. Vistre, Nappes Vistrenque et Costières et la liste des communes concernées par ce S.A.G.E. ;

VU les réponses données aux consultations lancées en avril, mai et juillet 2006 en vue de la désignation des membres de la commission locale de l'eau du S.A.G.E. Vistre, Nappes Vistrenque et Costières ;

CONSIDERANT l'intérêt que revêt l'élaboration de ce S.A.G.E. ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture du Gard :

ARRETENT

ARTICLE 1 :

Une commission locale de l'eau chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Vistre, nappes Vistrenque et Costières est créée.

ARTICLE 2 :

Sont désignés en qualité de membre de la commission locale de l'eau du S.A.G.E. Vistre, nappes Vistrenque et Costières :

A/ Collège des représentants des collectivités territoriales, et des établissements publics locaux

Représentants des communes :

Titulaires		Suppléants	
Représentant	Commune	Représentant	Commune
Monsieur MARTIN Alain	AUBORD	M. BECAT Jean-Louis	BEAUVOISIN
Monsieur SOREAU Jean-Claude	BERNIS	M. PEYTAVIN René	UCHAUD
Monsieur FOURQUET Georges	BOUILLARGUES	M. LAVAL Georges	MILHAUD
Monsieur DEROUET Patrick	CALVISSON	M. GRONCHI Roland	SAINT GILLES
Monsieur ABRIC René	LANGLADE	M. PRESSAC Michel	CAVEIRAC
Monsieur BLANC Sylvain	LE CAILAR	M. OTENDE Patrick	VESTRIC-ET-CANDIAC
Madame AGUILA Brigitte	MARGUERITTES	M. DELDON Jean-Louis	SAINT-GERVASY
Monsieur FILIPPI Jean-Marie	NIMES	M. LE HENNE Joël	CLARENSAC
Monsieur MAZOYER Frédéric	MANDUEL	M. GLEIZES Christian	REDESSAN
Monsieur BREISSE Jacques	VERGEZE	M. BERTRAND André	CODOGNAN

Représentants de la Région et du Département :

	Titulaires	Suppléants
Conseil Régional du Languedoc-Roussillon	M. CRAUSTE Robert.....	M. VERDIER Fabrice
Conseil Général du Gard	M. DENAT Jean	M. CLARY Alain

Représentants des établissements publics locaux :

	Titulaires	Suppléants
Syndicat Mixte pour la protection et la gestion de la Camargue Gardoise	M. BONTON Patrick	M. FELINE Thierry
Syndicat Mixte du Bassin Versant du Vistre	M. CLAVEL Raymond	M. ALLIER Vincent
Syndicat Mixte d'Etude et de Gestion de la Nappe de la Vistrenque	M. GAYAUD Gérard	Mme VIDAL Odile
Syndicat Mixte du SCOT du Sud Gard	M. BECAMEL Jacques	M. GIMENEZ René
Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole	M. MAURIN Yves	M. GRIMAUD Jacky
Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence	M. BATAILLE Elie	M. LEGRAND Daniel
Communauté de Communes Petite Camargue	Mme OUSTRY Sonia
Communauté de Communes Terre de Camargue	M. BASCHIOU Jean-Claude
Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle	M. GOELLNER Denis
Communauté de Communes du Pays de Sommières	M. CUBRY Jacques

B/ Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations

Titulaires		Suppléants	
Chambre d'Agriculture du Gard	M. AUMEDE Patrick	Chambre d'Agriculture du Gard	M. BOURBOUSSON Jacques
Chambre d'Agriculture du Gard	M. SAVANIER Guy	Chambre d'Agriculture du Gard	M. ANGELRAS Bernard
Fédération Départementale des Caves coopératives	M. DALMAS Alain	Fédération Gardoise des Vignerons Indépendants	M. GASSIER Roger
Fédération de Pêche	M. ROYER Christian	Fédération Départementale des Chasseurs du Gard	M. PAGES Bernard
Chambre de Commerce et d'Industrie	Mme NAVATEL Catherine	Chambre de Commerce et d'Industrie	M. DUMAS Patrick
SOREVI	M. GLEIZE Bernard	SOREVI	M. CROUZET Jean-Marc
Association de consommateurs UFC que Choisir	M. HORVILLEUR André	Association de consommateurs UFC que Choisir	M. JABAUDON Jacques
Société de Protection de la Nature du Gard	M. AURIER Yves	Société de Protection de la Nature du Gard	M. PALPANT René
Confédération des Riverains du Rhône et de ses Affluents (associations Inond'actions et Agir et non subir)	M. DANCE Roger	Confédération des Riverains du Rhône et de ses Affluents (associations Inond'actions et Agir et non subir)	M. ABADE Michel
Fédération de Protection et de Prévention des Inondation	M. HUGON Aimé	Fédération de Protection et de Prévention des Inondation	M. NARDY Stéphane

(FPPI)		(FPPI)	
--------	--	--------	--

C/ Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Titulaires	Suppléants
le Préfet coordonnateur du bassin Rhône-Méditerranée, représenté par la Directrice Régionale de l'Environnement Languedoc-Roussillon ou son représentant	
le Préfet du Gard ou son représentant	la chef de la DISE du Gard ou son représentant
la Directrice de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Gard ou son représentant	
la Directrice de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Gard (Service police de l'eau) ou son représentant	le Directeur du Service Maritime et de Navigation du Languedoc-Roussillon ou son représentant
le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales du Gard ou son représentant	
le Directeur Départemental de l'Equipement du Gard ou son représentant	
le Directeur de la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt de la Région Languedoc-Roussillon (Service Régional de la Protection des Végétaux) ou son représentant	
le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement Languedoc-Roussillon ou son représentant	le Directeur de la Direction Départementale des Services Vétérinaires du Gard ou son représentant
le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse ou son représentant	
le Délégué Régional du Conseil Supérieur de la Pêche ou son représentant	

D/ Membres associés

Il s'agit de structures et d'experts associés aux réunions et réflexions de la CLE mais n'ayant pas droit de vote :

- le Président Directeur Général des Autoroutes du Sud de la France ou son représentant
- le Président de la Compagnie Nationale d'Aménagement de la Région du Bas-Rhône et du Languedoc ou son représentant
- le Président de Réseau Ferré de France ou son représentant
- le Président de Voies Navigables de France ou son représentant

ARTICLE 3 :

Les membres de la commission locale de l'eau, autres que les représentants de l'état ou de ses établissements publics, sont nommés pour une durée de 6 ans à compter de la signature de cet arrêté préfectoral.

Leur mandat prend fin s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

Les suppléants pourvoient au remplacement des membres titulaires empêchés, démis de leur fonction ou décédés pour la durée du mandat restant à accomplir.

ARTICLE 4 :

Le Président de la commission locale de l'eau est élu par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales, et des établissements publics locaux.

ARTICLE 5 :

La commission se réunit à l'initiative de son président une fois élu. Elle constituera ses organes de travail conformément aux dispositions réglementaires. Elle pourra associer les élus et personnes compétentes concernées à toutes les commissions ou groupes de travail qu'elle constituera.

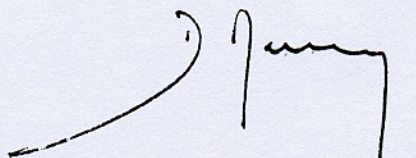
ARTICLE 6 :

Le Secrétaire Général de la préfecture du Gard, les membres de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Vistre, Nappes Vistrenque et Costières, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture du Gard, et inséré dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département du Gard.

Le présent arrêté sera également affiché dans les mairies concernées et notifié à l'ensemble des membres de la commission.

Fait à Nîmes, le 5 DEC. 2006

Le Préfet du Gard,



Dominique BELLION